

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **2 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE – N SEDKI – JF MARY – JC ARAGON – M PEREZ – J HURTADO – B DANIS – C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – F PEREZ – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : MC FABRE DE ROUSSAC par L FABRE – C BRISSEIS par G REQUENA – A CHOUKROUN par M ROUVIER – S BERBEZIER par S JEAN

Absent : M GROSSO

15. Subvention spéciale Collège Caudete

Dans le cadre d'un échange avec l'Espagne de la classe de 4^{ème} C, le collège a déposé une demande de subvention exceptionnelle de 625 € pour permettre la réalisation du voyage pédagogique avec la ville de Caudete.

Il appartient au conseil municipal :

De valider le versement d'une subvention exceptionnelle au collège de Marseillan (Pierre DELEY) pour un montant de 625 €.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE
A L'UNANIMITE**

VALIDE le versement d'une subvention exceptionnelle au collège de Marseillan (Pierre DELEY) pour un montant de 625 €.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

